

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 995-2003, 24 septembre 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Paul Beaulieu comme sous-ministre du ministère du Travail

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre du ministère des Transports, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère du Travail, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 6 octobre 2003 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Beaulieu et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 4 et arrêtée par le gouvernement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

41279

Gouvernement du Québec

### Décret 996-2003, 24 septembre 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Florent Gagné comme sous-ministre du ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Florent Gagné, administrateur d'État I au ministère du Conseil exécutif, soit nommé sous-ministre du ministère des Transports, au même classement et au salaire annuel de 180 925 \$ à compter du 6 octobre 2003 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Florent Gagné, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

41280

Gouvernement du Québec

### Décret 997-2003, 24 septembre 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Yves Lavoie comme sous-ministre associé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Yves Lavoie, administrateur d'État II au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit nommé sous-ministre associé à ce ministère, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Jean-Yves Lavoie, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

41281